

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires
Financières

F5

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed ERICHI, Yasmina ATTAF, Laurence ROEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Caroline BARRON, Rémy BERTHIAUME, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 2

Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS.

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Exercice 2022 - Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 du budget annexe de la restauration du personnel des Administrations Publiques.

Le Conseil,

Considérant que le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement : 84 614,27 €
- un solde d'exécution (positif) de la section d'investissement : 72 840,69 €

Considérant par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

en dépenses pour un montant de : 8 333,34 €

en recettes pour un montant de : aucun

Considérant le résultat de la section de fonctionnement qui doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement,

Considérant dans tous les cas, que cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement,

Vu l'avis de la commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 :

Affecte le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- d'une part en réserve afin de couvrir le besoin net cumulé de la section d'investissement;
- d'autre part, en report de fonctionnement

Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés: 0,00 €

Ligne R001 : résultat d'investissement reporté (excédent) : 72 840,69 €.

Ligne R002 : résultat de fonctionnement reporté (excédent) : 84 614,27 €

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a flourish.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022